Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

Communauté de Communes
des 1000 Étangs

Rapport Annuel d'Activité concernant la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

2019

Communauté de Communes des 1000 Étangs
14 Place du Marché - 70270 MELISEY

Tél: 03 84 20 05 53
melisey.ccme@orange.fr ccme.omtri@orange.fr

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

SOMMAIRE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. INTRODUCTION

2. PRÉSENTATION DE LA COMPÉTENCE
   - 2.a Les Partenaires
   - 2.b La Commission

3. TERRITOIRE ET POPULATION

4. COLLECTES ET APPORTS VOLONTAIRES
   - 4.a Les Déchets et Fréquences des Collectes OM et TRI
   - 4.b Le Déroulement des Collectes OM et TRI
   - 4.c Les Collectes en Apports Volontaires

II. BILAN DES TONNAGES

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES

2. LE TRI SÉLECTIF

3. LE VERRE

4. LES MATÉRIAUX DIVERS

5. BILAN GLOBAL DES FLUX

III. BILAN FINANCIER

1. TARIFICATION

2. FACTURATION

3. BUDGET
   - 3.a Approbation Compte Administratif
   - 3.b Dépenses de Fonctionnement
   - 3.c Recettes de Fonctionnement
   - 3.d Ratio Dépenses et Recettes de Fonctionnement
   - 3.e Investissement : Mandats et Titres émis
   - 3.f Ratio Dépenses et Recettes d'Investissement

IV. COMMUNICATION

1. LE BULLETIN COMMUNAUTAIRE

2. LES CONSIGNES DE TRI

3. LES BACS OM

4. LE COMPOSTAGE

5. INTERNET

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. INTRODUCTION

Conformément aux dispositions du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif à la collecte des ordures ménagères, un compte-rendu annuel de l'activité de ce service doit être présenté dans les mois qui suivent la clôture de l'exercice. Il est basé notamment sur les indications fournies par les prestataires, accompagné d'éléments techniques et financiers issus de la gestion 2019.

Ce rapport annuel est présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes des 1000 étangs. Il fait ensuite l'objet d'une communication du maire de chaque Commune membre au sein de son conseil municipal.

2. PRÉSENTATION DE LA COMPÉTENCE

Dans le cadre de sa compétence « ***protection et mise en valeur de l'environnement*** », la Communauté de Communes des 1000 Étangs est en charge de la collecte, du tri, de l'élimination, de la valorisation et du traitement des déchets et assimilés et doit accomplir des actions de sensibilisation au tri sélectif.

2.a - Les Partenaires

Une délégation de service public a été établie avec l'entreprise **C2T Déchets**, implantée 4 chemin des Plantes à MARNAY (70150), concernant le ramassage des déchets sur le territoire. Ayant un dépôt à Franchevelle, sa société C2T Déchets met à disposition de la CC 1000 ETANGS, son matériel et son personnel afin de réaliser les collectes des ordures ménagères (OM) et les collectes sélectives (CS ou TRI) sur notre territoire. Elle vide son chargement au quai de transfert situé à Saint-Sauveur et si nécessaire au centre de traitement de Noidans le Ferroux. Mr Patrick ROUHIER est le responsable de collecte présent quotidiennement sur le territoire.

La CC 1000 ETANGS adhère au **SYTEVOM** (Syndicat mixte à vocation unique pour le Transfert, l'Élimination et la Valorisation des Ordures Ménagères) situé au lieu-dit Les Fougères à Noidans le Ferroux (70130)
Le SYTEVOM gère les quais de transfert et se charge du transport des déchets jusqu'à l'usine de traitement ou sont ensuite trier et valoriser les déchets sélectifs. Les déchets ménagers sont incinérés.
Le SYTEVOM gère également les 3 déchetteries de notre territoire situées à Melisey, Faucogney et Ternuay.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

L'usine de traitement et d'incinération du SYTEVOM à Noidans le Ferroux

Concernant les actions de sensibilisation au tri sélectif, la CCME collabore avec **La Maison de la Nature des Vosges Saônoises** (MNVS) située à Château Lambert (70440).

La MNVS a pour vocation de sensibiliser tous les publics à l'environnement et au développement durable, à travers la conception et l'animation d'activités thématiques. Un ambassadeur de tri peut être amené à établir des missions sur la demande de la CC 1000 ETANGS.

Espace Nature Culture

2.b – La Commission

La Commission est composée d'élus et travaille afin de répondre à toutes les questions d'ordre techniques et financières. Les propositions sont présentées au Conseil Communautaire et sont actives uniquement après validation de ce dernier via délibération.

La facturation aux usagers est sa fonction principale mais elle répond également, quotidiennement, aux différentes demandes des usagers concernant la collecte telle que des demandes de bacs, des problèmes de collecte, des problèmes de facturations.

Des critères de qualités sont imposés par le SYTEVOM ce qui entraine des refus de collecte. Selon la nature du problème rencontré, il est alors résolu soit par le personnel de la Communauté de Communes, soit par la MNVS, soit avec la Mairie du secteur concerné.

Présentation du Service en Charge des Ordures Ménagères

Directeur de la CCME	***Adjointe Administrative et Ambassadrice de Tri***
Jérôme TROSSAT	Lysiane BION

Mme BION a rejoint le service au 1er février 2019 à hauteur de 20 heures par semaine puis à temps complet depuis le 1er octobre. Elle a également été formée en tant qu'ambassadrice de tri en décembre 2019 afin de mieux renseigner les usagers.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

Présentation de la Commission

Président

René DIEUDONNE

Vice-Présidente

Michèle CHIPAUX

Membres

Franck COPPE
Gérard DIRAND
Arnaud FORMET
Marie-Claire FRESLIER
Denis GILLET
Jean Pierre GRANDMOUGIN
Laurence HENRY
Claude LAMBOLEY
Yves PETRONELLI
Michel SEGUIN
Denis TISSERAND

3. TERRITOIRE ET POPULATION

LA CC 1000 ETANGS compte **25 communes** et **8 853 habitants** recensés au 1er janvier 2019.

Le territoire s'étend sur une superficie de 191 km². L'altitude du plateau des mille étangs varie entre 310 et 781 mètres.

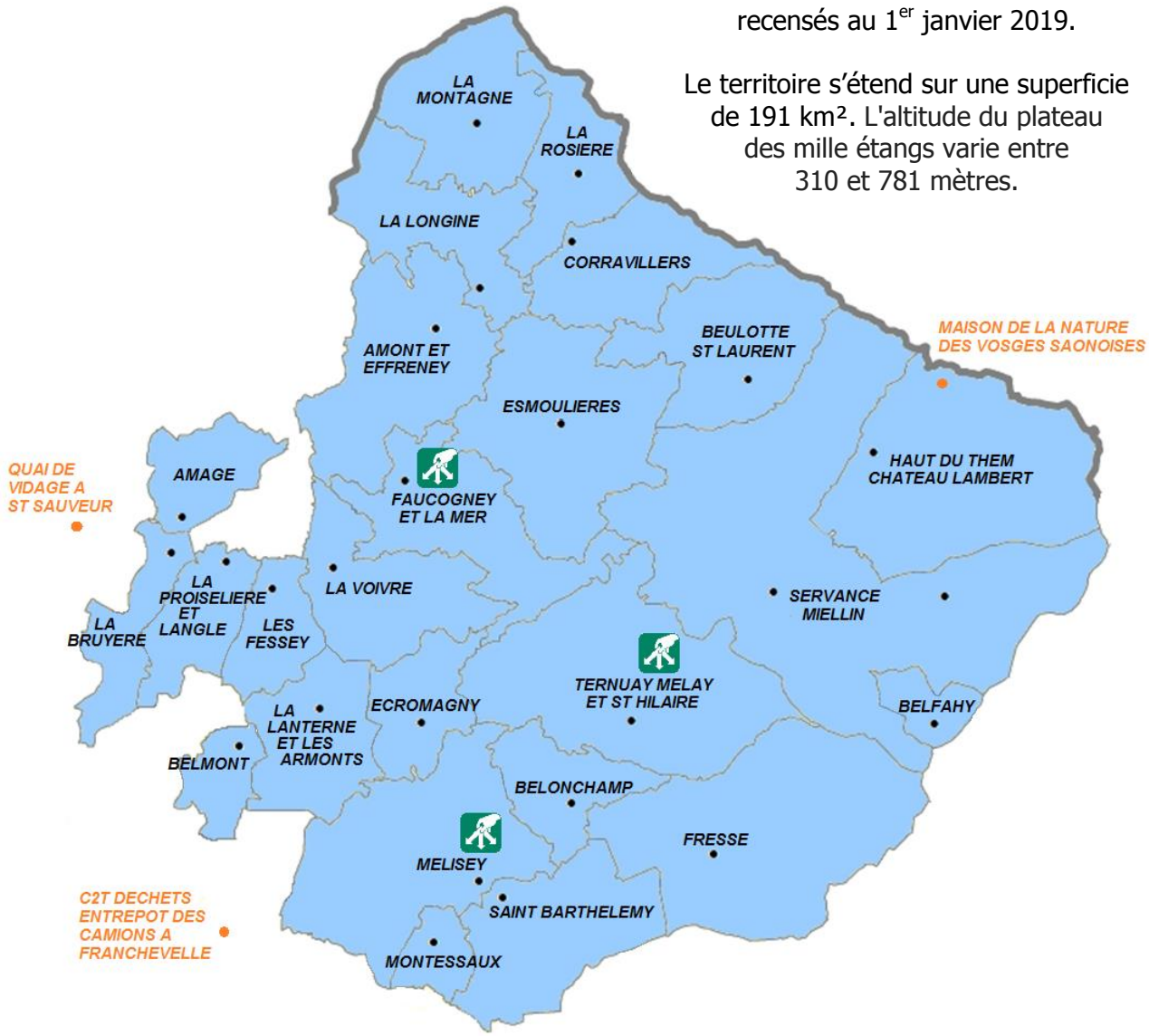

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

Détail de la population par communes

Amage	361	La Lanterne et les Armonts	215
Amont et Effreney	169	La Longine	234
Belfahy	83	La Montagne	38
Belmont	140	La Proiselière et Langle	148
Belonchamp	207	La Rosière	83
Beulotte St Laurent	58	La Voivre	147
Corravillers	192	Les Fessey	140
Ecromagny	161	Melisey	1713
Esmoulières	97	Montessaux	170
Faucogney et la Mer	570	Saint Barthélemy	1142
Fresse	746	Servance Miellin	862
Haut du Them	444	Ternuay	516
La Bruyère	217		

Pour rappel, la population 2018 était de 8916 habitants soit une diminution de 63 personnes ce qui correspond à 0,7 %.

4. COLLECTES ET APPORTS VOLONTAIRES

4.a – Les Déchets et Fréquence des Collectes OM et TRI

Les déchets collectés sont des déchets ménagers issus principalement de l'activité des foyers présents sur le territoire.

Deux sortes de déchets sont identifiées : les Ordures Ménagères et le Tri. Les tournées sont alors établies en fonction des déchets concernés :

- Les OM sont collectées toutes les semaines et pour répondre à l'ensemble de territoire, 3 jours sont nécessaires : lundi, mardi et mercredi.
- Le Tri est collecté toutes les quinzaines. Le territoire est réparti en 2 groupes (semaine paire et impaire) et se partagent les jeudis et vendredis

Semainier des collectes 2019 par Communes

		Semaine Paire	Semaine Impaire
Collectes des OM	LUNDI	BELMONT - ECROMAGNY - LA LANTERNE LES ARMONTS MELISEY - SAINT BARTHELEMY MONTESSAUX	
	MARDI	AMONT ET EFFRENEY - LA BRUYERE - LA VOIVRE - LA PROISELIERE ET LANGLE - LES FESSEY - AMAGE BEULOTTE SAINT LAURENT - CORRAVILLERS - ESMOULIERES - LA ROSIERE - FAUCOGNEY ET LA MER LA LONGINE - LA MONTAGNE	
	MERCREDI	BELONCHAMP BELFAHY - FRESSE - HAUT DU THEM - CHÂTEAU LAMBERT - SERVANCE MIELLIN TERNUAY MELAY SAINT HILAIRE	
Collectes du TRI	JEUDI	BEULOTTE SAINT LAURENT - CORRAVILLERS ESMOULIERES - LA ROSIERE - FAUCOGNEY ET LA MER LA LONGINE - LA MONTAGNE	BELONCHAMP MELISEY - SAINT BARTHELEMY
	VENDREDI	AMONT ET EFFRENEY - LA BRUYERE - LA VOIVRE - LA PROISELIERE ET LANGLE - LES FESSEY - AMAGE BELMONT - ECROMAGNY - LA LANTERNE LES ARMONTS	BELFAHY - FRESSE - HAUT DU THEM - CHÂTEAU LAMBERT SERVANCE MIELLIN - TERNUAY MELAY SAINT HILAIRE MONTESSAUX

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

4.b – Le déroulement des Collectes OM et TRI

Les collectes sont assurées par C2T Déchets sur les voies publiques praticables par des véhicules spécialisés. Les bacs doivent être présentés la veille au soir du ramassage et doivent être rangés après la collecte. Dans un souci de propreté, mais également pour soulager les conditions de travail des ripeurs, les camions sont désormais dotés de la levée de bacs automatiques.

De ce fait, les sacs et les bacs non conformes ne sont plus collectés. Les bacs jaunes destinés au Tri sont mis à disposition des usagers. Les bacs d'OM sont à la charge de l'usager. Trois modèles sont proposés à la vente : 120 litres, 180 litres et 660 litres.

Notre territoire étant composé d'un relief accidenté, la collecte est réalisée en majeur partie en porte à porte. Néanmoins, concernant les accès impossibles ou trop à l'écart, des bacs de regroupement sont disposés dans des emplacements dédiés. 140 containers de regroupements en 660l sont ainsi à disposition des usagers ne pouvant être collectés à domicile.

Après le ramassage, les ordures ménagères sont stockées au quai de transfert situé à Saint-Sauveur, sur le site de la déchetterie. Elles sont ensuite prises en charge par le SYTEVOM qui les transporte vers le Centre de Valorisation des déchets de Noidans Le Ferroux. Les déchets de la collecte sélectives sont triés, recyclés et valorisés si possible. Les déchets d'ordures ménagères sont incinérés.

4.c –Les Collectes en apports volontaires

Collecte du verre

Le SYTEVOM met à disposition des usagers de 66 points d'apports volontaires sur l'ensemble du territoire communautaire destinés à la collecte du verre. Le vidage, le transport et la valorisation sont également gérés par le SYTEVOM. Le flux transite directement chez les verriers repreneurs pour valorisation.

Apports en déchetteries

Depuis le 1er janvier 2013, le fonctionnement des déchetteries (personnels gardiens, enlèvement des bennes, traitement/valorisation des matières, investissement) est assuré par le SYTEVOM. L'augmentation des apports amène le syndicat à moderniser la gestion de ses équipements : fluidité de circulations en haut de quai, identification et traçabilité des apports (particuliers et professionnels), simplification administrative de la facturation (professionnels), etc … Ce nouveau dispositif concerne la déchetterie de Melisey où une borne d'accès et une barrière ont été mises en place courant 2019. Un badge d'accès est désormais obligatoire, il est fourni par le SYTEVOM sur demande au 03 84 76 93 09 ou par mail *badge@sytevom.org .*

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

Trois déchetteries sont situées sur le territoire communautaire.
Elles sont représentées sur la carte par le logo suivant :

Présentation des déchetteries :

- à **Melisey**, chemin du Sygle. ☎ 03 84 63 27 04

Horaires d'été : du 1er avril au 31 octobre

Lundi	-	13h30 – 18h
Mercredi	9h – 12h	13h30 – 18h
Vendredi	9h – 12h	13h30 – 18h
Samedi	9h – 12h	13h30 – 18h

Horaires d'hiver : du 1er novembre au 31 mars

Lundi	-	13h30 – 16h30
Mercredi	9h – 12h	13h30 – 16h30
Vendredi	9h – 12h	13h30 – 16h30
Samedi	9h – 12h	13h30 – 16h30

- à **Ternuay**, lieu-dit « Le Ru Jeannot » aux Etroitures, en direction de la commune de Servance. ☎ 03 84 63 88 45

Horaires d'été : du 1er avril au 31 octobre

Mardi	-	13h30 – 18h
Jeudi	-	13h30 – 18h
Samedi	9h – 12h	13h30 – 18h

Horaires d'hiver : du 1er novembre au 31 mars

Mardi	-	13h30 – 16h30
Jeudi	-	13h30 – 16h30
Samedi	9h – 12h	13h30 – 16h30

- à **Faucogney**, avenue du Pont Neuf. ☎ 03 84 49 37 58

Horaires d'été : du 1er avril au 31 octobre

Lundi	-	13h30 – 18h
Mercredi	-	13h30 – 18h
Samedi	9h – 12h	13h30 – 18h

Horaires d'hiver : du 1er novembre au 31 mars

Lundi	-	13h30 – 16h30
Mercredi	-	13h30 – 16h30
Samedi	9h – 12h	13h30 – 16h30

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

II. BILAN DES TONNAGES

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, renommé depuis Communauté de Communes des 1000 Étangs, a intégré 13 communes supplémentaires appartenant à l'ex-CCME. Les comparaisons de données établies ci-dessous seront calculées sur les années 2017, 2018 et 2019 et donc représentatives des 25 communes du territoire.

Plusieurs flux de collecte sont identifiables sur le territoire. Les Ordures Ménagères et le Tri Sélectif sont réalisés par la CC 1000 ETANGS. Des points d'apports volontaires (PAV) permettent la collecte du verre et les déchetteries acceptent les dépôts d'une multitude de matériaux non pris en charges par les collectes précédentes.

1. LES ORDURES MENAGERES – Collecte en porte à porte et bacs de regroupement

Détail des tonnages collectés en OM par mois

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
103.78	85.66	83.16	99.82	89.02	92.04	118.92	107.88	99.64	104.86	82.30	107.76

1174.84 tonnes d'OM ont été collectées sur l'année 2019, soit une moyenne de 11.06 Kg/habitant/mois. On constate un tonnage plus important en janvier, décembre et durant la période estivale, cela s'explique peut-être par une fréquentation plus importante des résidences secondaires.

Pour rappel, le tonnage s'élevait à 1206.72 tonnes en 2018.

On constate donc une baisse du tonnage collecté de 2.64 %.
La baisse n'est pas très significative malgré le développement de la collecte sélective. Il faut développer d'avantage la vente de composteurs et inciter au tri sélectif afin de réduire significativement le coût de traitement des OM.

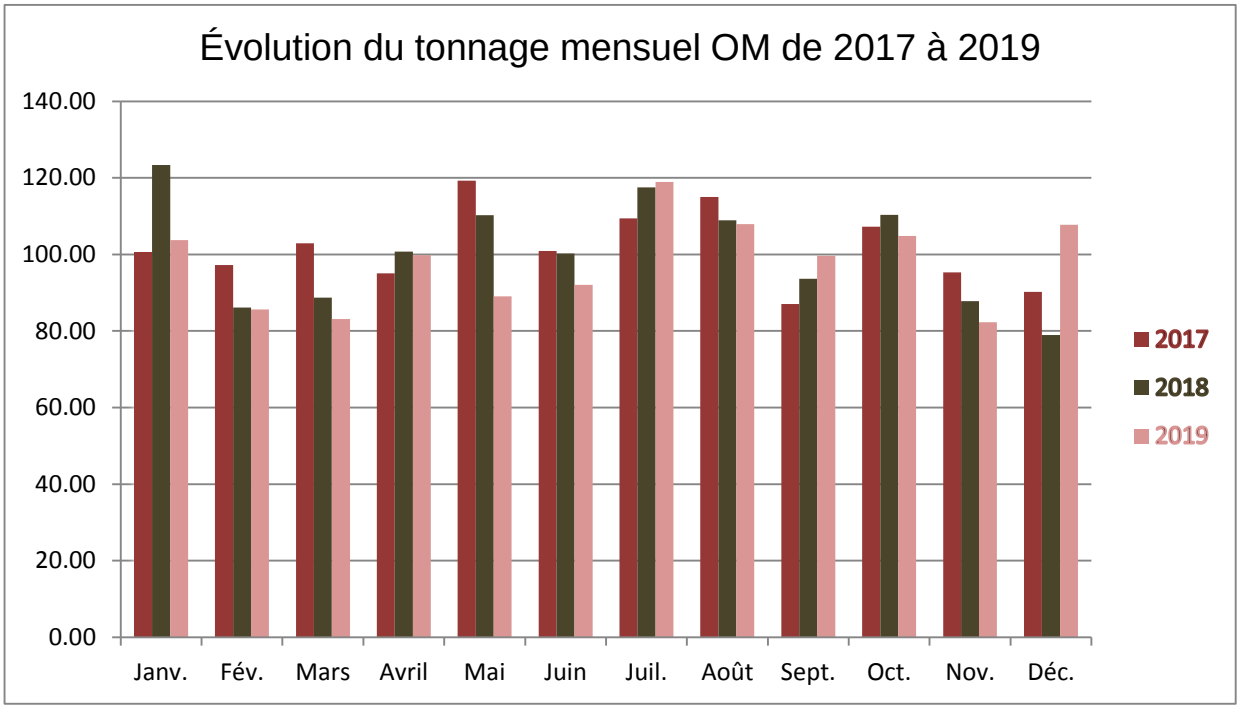

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

2. **LE TRI SÉLECTIF –** Collecte en porte à porte et bacs de regroupement

Détail des tonnages collectés en TRI par mois

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
52.56	44.78	53.21	46.44	51.46	47.48	46.26	63.16	44.72	49.04	53.66	44.22

596.99 tonnes de Tri Sélectif ont été collectées sur l'année 2019, soit une moyenne de 5.62 Kg/habitant/mois. On constate un tonnage plutôt régulier tout au long de l'année sauf le mois d'août.

Pour rappel, le tonnage s'élevait à 619.4 tonnes en 2018.

On constate donc une baisse du tonnage collecté de 3.62 %.
L'évolution entre 2017 et 2018 s'élevait à 13.47 % de tonnage supplémentaire, mesure plutôt encourageante sur le fonctionnement du tri. En 2019, le tonnage collecté diminue de 3.62 % ce qui représente environ 22 tonnes. Il faut accentuer la communication sur ce sujet afin d'inciter la population à utiliser ce service en vue d'une valorisation plus importante qui pourrait réduire le montant de leur facture.

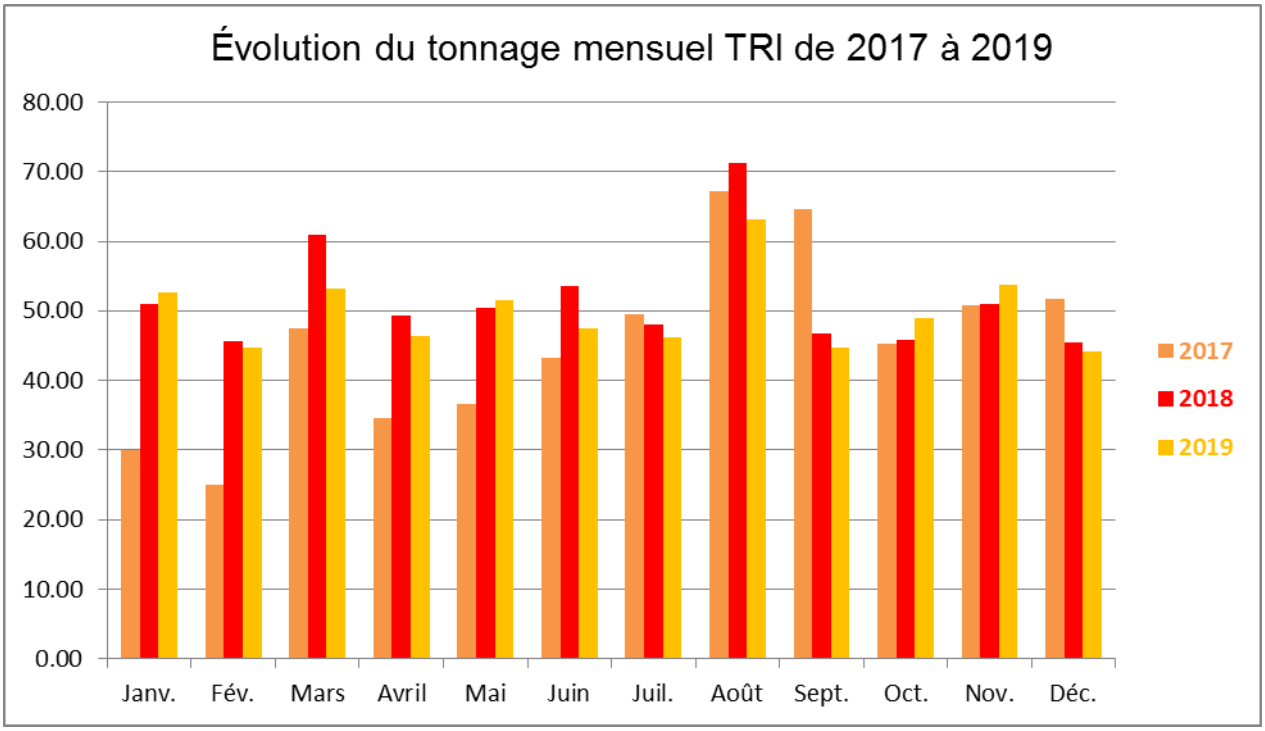

En 2019, 14 caractérisations ont été réalisées au centre de tri de Noidans le Ferroux. La caractérisation consiste à trier un échantillon de la collecte et de séparer les matières recyclables, donc valorisables, des matières n'ayant pas leur place dans cette collective dite sélective. Les différentes catégories vont permettre de calculer les retombées financières accordées à la CC 1000 ETANGS. Il est nécessaire donc d'avoir un taux de refus le plus faible possible.

Le taux de refus de tri s'élève à 37.98 % pour l'année 2019. La meilleure caractérisation a été réalisée en septembre 2019 avec un taux à 14.01 %, à contrario le taux de refus atteint 61.57 % en avril 2019.

La communication concernant le tri s'avère indispensable au vue des résultats précédents. On cumule deux paramètres défavorables : la baisse de matière de 3.62 % et le taux de refus à quasiment à 40 %.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

3. **LE VERRE –** Collecte en Points d'Apports Volontaires

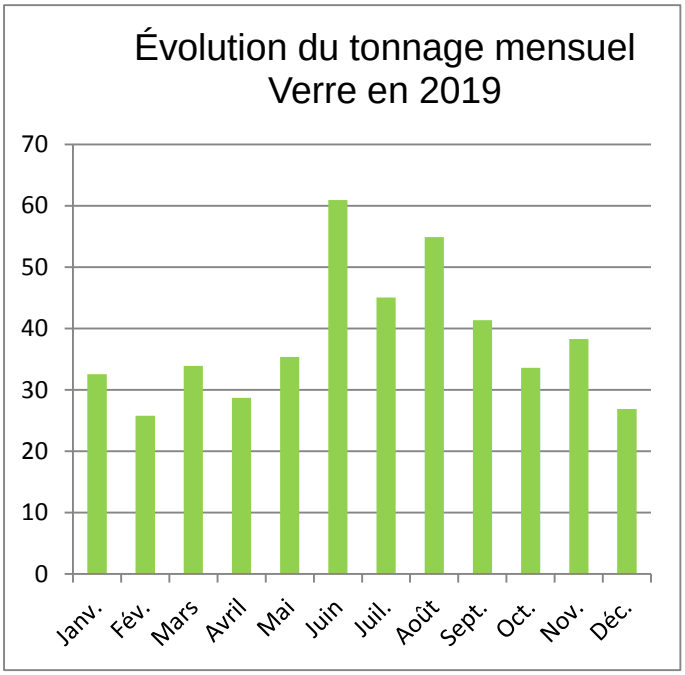

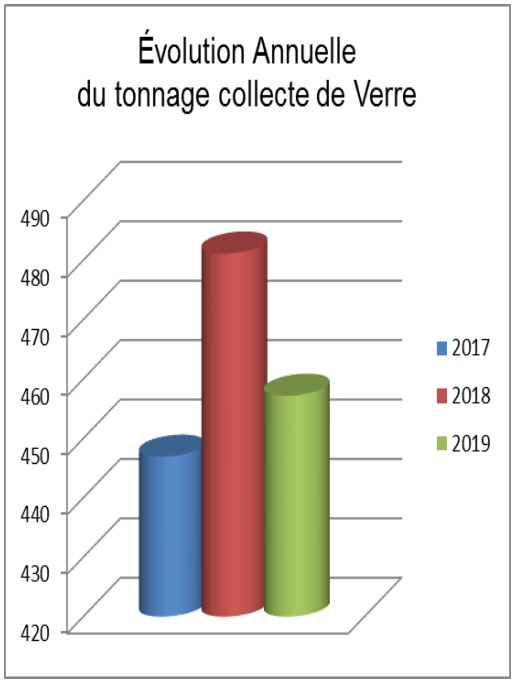

457.18 tonnes de verre ont été collecté via les Points d'Apports Volontaires en service sur le territoire de la CC 1000 ETANGS. Cela représente 51.64 Kg/an par habitant.
On peut remarquer une baisse significative entre 2018 et 2019, d'environ 5%.

4. **MATÉRIAUX DIVERS –** Déposés en Déchetterie

Matières	MELISEY		FAUCOGNEY		TERNUAY		TOTAL	
	18 851 entrées		8 270 entrées		6 457 entrées		33 578 entrées	
	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%
Bois	270.30	*14.17%*	21.20	*3.24%*	15.14	*3.50%*	306.64	*10.24%*
Cartons	67.58	*3.54%*	118.75	*18.16%*	91.70	*21.20%*	278.03	*9.29%*
Déchets Verts	305.78	*16.03%*	80.34	*12.28%*	48.60	*11.24%*	434.72	*14.52%*
Ferraille	95.25	*4.99%*	58.70	*8.97%*	36.10	*8.35%*	190.05	*6.35%*
Inertes / Gravats	324.52	*17.01%*	120.00	*18.35%*	74.48	*17.22%*	519.00	*17.33%*
Meubles	176.74	*9.26%*	-	-	-	-	176.74	*5.90%*
Tout Venant / Encombrant	553.56	*29.02%*	196.91	*30.11%*	113.93	*26.34%*	864.40	*28.87%*
DMS	13.15	*0.69%*	6.48	*0.99%*	4.17	*0.96%*	23.80	*0.79%*
Autres	35.83	*1.88%*	13.45	*2.06%*	7.26	*1.68%*	56.54	*1.89%*
Huiles	4.58	*0.24%*	2.05	*0.31%*	1.85	*0.43%*	8.48	*0.28%*
DEEE	56.76	*2.98%*	35.81	*5.48%*	39.28	*9.08%*	131.85	*4.40%*
Ressourcerie	3.59	*0.19%*	0.37	*0.06%*	-	-	3.59	*0.12%*
TOTAL	**1 907.65**		**654.06**		**432.51**		**2 994.22**	

DMS : Produits Ménagers Spéciaux
Huiles : Vidange et Friture
Autres Cartouches, Livres, Textiles, Pneus
DEEE : Déchets Électriques et Électroniques

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

Le tonnage total des matériaux déposés sur les 3 déchetteries du territoire communautaire s'élève à **2 994.22 tonnes** ce qui représente un ratio annuel de 338.21 Kg par habitant par an. On remarque que la déchetterie pour Melisey collecte les 2/3 des matériaux malgré un taux d'entrées de 56 %. Le tout venant et gravats étant l'apport le plus important de matières, on suppose que la déchetterie est fréquentée par des entreprises locales de construction.

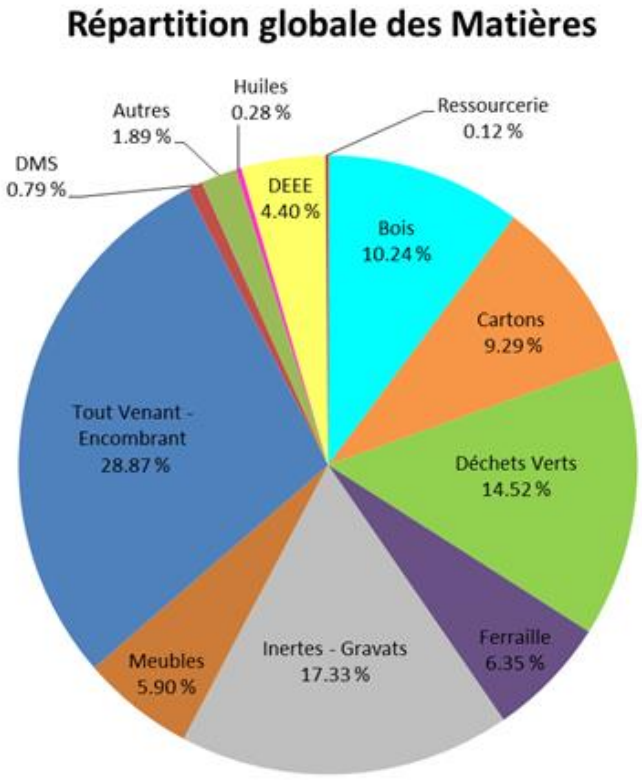

Évolution du Tonnage par Déchetterie

	2017	2018	2019
MELISEY	1728.00	1827.00	1907.65
FAUCOGNEY	638.52	672.16	654.06
TERNUAY	377.00	397.54	432.51
Total	**2743.52**	**2896.70**	**2994.22**

Évolution de la Fréquentation par Déchetterie

	2017	2018	2019
MELISEY	19256	18577	18851
FAUCOGNEY	8137	8337	8270
TERNUAY	6784	7126	6457
Total	**34177**	**34040**	**33578**

On peut constater via ses tableaux que le tonnage ne cesse d'augmenter depuis 3 ans, malgré une légère baisse de la fréquentation cette année.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

5. BILAN GLOBAL DES FLUX

Évolution du Tonnage Global Collecté

	2017	2018	2019
OM	1 219.92	1 206.72	1 174.84
TRI	545.88	619.40	596.99
Verre	446.92	481.12	457.18
Matériaux Divers	2 743.52	2 896.70	2 994.22
TOTAL	**4 956.24**	**5 203.94**	**5 223.23**

Le tonnage global des déchets collectés en 2019 s'élève à 5 223.23 tonnes ce qui représente par habitant 590 kg par an soit presque 50 Kg par mois.

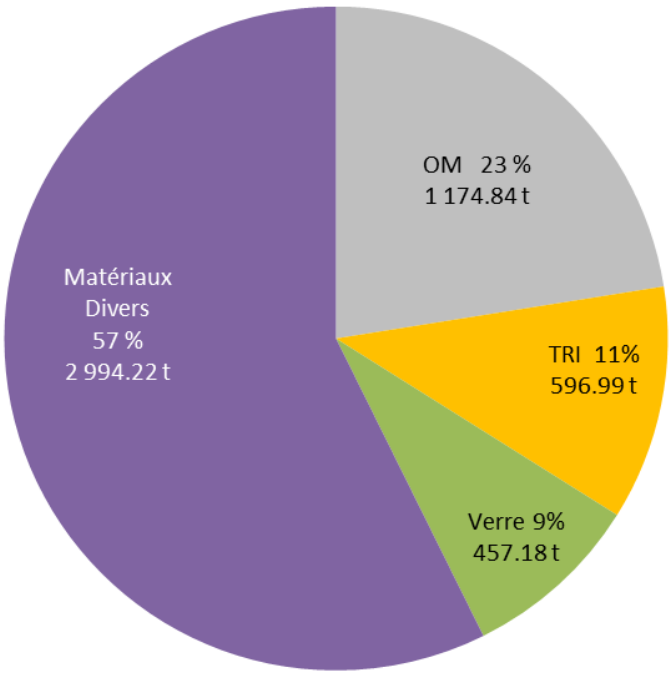

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

III. BILAN FINANCIER

1. TARIFICATION

Par délibération (n°2019/51) en date du 28 mars 2019, le Conseil communautaire a fixé comme suit la redevance des ordures ménagères pour 2019.

	Nombre de parts	Coût
Foyer 1 personne	1	85.00 €
Foyer 2 personnes	2	170.00 €
Foyer 3 personnes	2.5	212.50 €
Foyer 4 personnes	2.75	233.75 €
Foyer 5 personnes et +	3	255.00 €
Résidences secondaires	1.5	127.50 €
Gite	1	85.00 €
Chambre d'hôte	1	85.00 €
Camping 1 à 20 emplacements	1	85.00 €
Camping 21 à 40 emplacements	2	170.00 €
Camping 41 emplacements et plus	3	255.00 €
Caravane	forfait	50.00 €
Hôtel / restaurant / restaurant d'entreprise	2	170.00 €
Abris pêche / chasse non ouverts au public	Pas de redevance	
Collège	4	340.00 €
Salle polyvalente	1 part / tranche de 100 personnes	
Supermarché	20	1 700.00 €
Activité commerciale "profession de bouche"	1.5	127.50 €
Activité commerciale "pas de porte" et services	1	85.00 €
Activité industrielle	2	170.00 €
Station d'épuration Melisey	4	340.00 €
Stations d'épuration Servance et Faucogney	2	170.00 €
Remarque particulière pour les Résidences Secondaires : Lorsque le propriétaire possède sa résidence principale sur le territoire de la CCME, il n'est pas assujetti à la redevance sur les résidences secondaires. Dernière année de la facturation du sélectif à 8€ pour les communes de l'ex-CCME concernant la mise en place du tri. (facturation en 2017-2018-2019)		

La part subit une augmentation de 5 € par rapport au tarif 2018 afin de se rapprocher d'un budget plus véritable. Le coût du carburant flambe et malgré des efforts financiers de C2T Déchets, cette augmentation est inévitable. A savoir que la redevance OM n'a pas subi d'augmentation depuis 4 ans malgré une inflation à hauteur de 3%. La mise ne place du tri en 2016 et 2017 n'a pas été impactée budgétairement.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

2. FACTURATION

La facture OM intègre depuis plusieurs années la variable du SPANC à hauteur de 8 €. Hors, la trésorerie nous impose cette année, en justifiant que les budgets sont différents, d'établir séparément les factures OM et SPANC. Le logiciel de facturation, Berger Levrault, se compose alors de 5 dossiers regroupant 5 communes ou figurent tous les usagers. Il faut alors fusionner ces dossiers pour les séparer ensuite en 2 (OM et SPANC). Cette manipulation informatique s'avère impossible à réaliser dans nos locaux. Le logiciel est alors confié à Ingénérie70 qui aura également bien des difficultés et rendra des dossiers 3 mois plus tard avec des variables incorrectes. Tous les usagers répertoriés en résidence principale n'affichent plus qu'une personne au foyer. Concernant le fichier SPANC, tous les usagers deviennent éligibles même les habitations raccordées. Il est alors nécessaire de vérifier les variables à facturer pour chaque foyer soit 5252 et ce pour les 2 nouveaux dossiers. Ces vérifications en plus des mises à jour annuelles (changements de situation) impliquent un important retard de facturation. Celle-ci sera réalisée en septembre et octobre au lieu d'avril/mai habituellement.

3. BUDGET

3.a – Approbation compte administratif

Le Conseil Communautaire approuve, par délibération n°2020/22 le 23 juin 2020, le compte administratif de l'exercice 2019 concernant le budget OM. Il peut se résumer ainsi :

RESULTATS EXERCICE 2019		
	Investissement	***Fonctionnement***
Mandats émis	**26 128.88 €**	**764 604.13 €**
Titres émis	**28 149.66 €**	**849 532.47 €**
Résultats	**2 020.78 €**	**84 928.34 €**

	RESULTATS CUMULÉS Au 31/12/2018	**AFFECTATION 2019**	**RESULTATS EXERCICE 2019**	**RESULTATS CUMULÉS Au 31/12/2019**
INVESTISSEMENT	**8 503.89 €**		**2 020.78 €**	**10 524.67 €**
FONCTIONNEMENT	**17 977.97 €**		**84 928.34 €**	**102 906.31 €**
TOTAUX :	**26 481.86 €**		**86 949.12 €**	**113 430.98 €**

	RESULTATS CUMULÉS Au 31/12/2019	**RESTE A REALISER Au 31/12/2019**	**RESTE A REALISER Au 31/12/2019**	**RESULTATS Y COMPRIS RESTES A REALISER**
		DEPENSES	**RECETTES**	
INVESTISSEMENT	**10 524.67 €**			**10 524.67 €**
FONCTIONNEMENT	**102 906.31 €**			**102 906.31 €**
TOTAUX	**113 430.98 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**113 430.98 €**

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

3.b – Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 764 604.13 € et sont réparties comme suit :

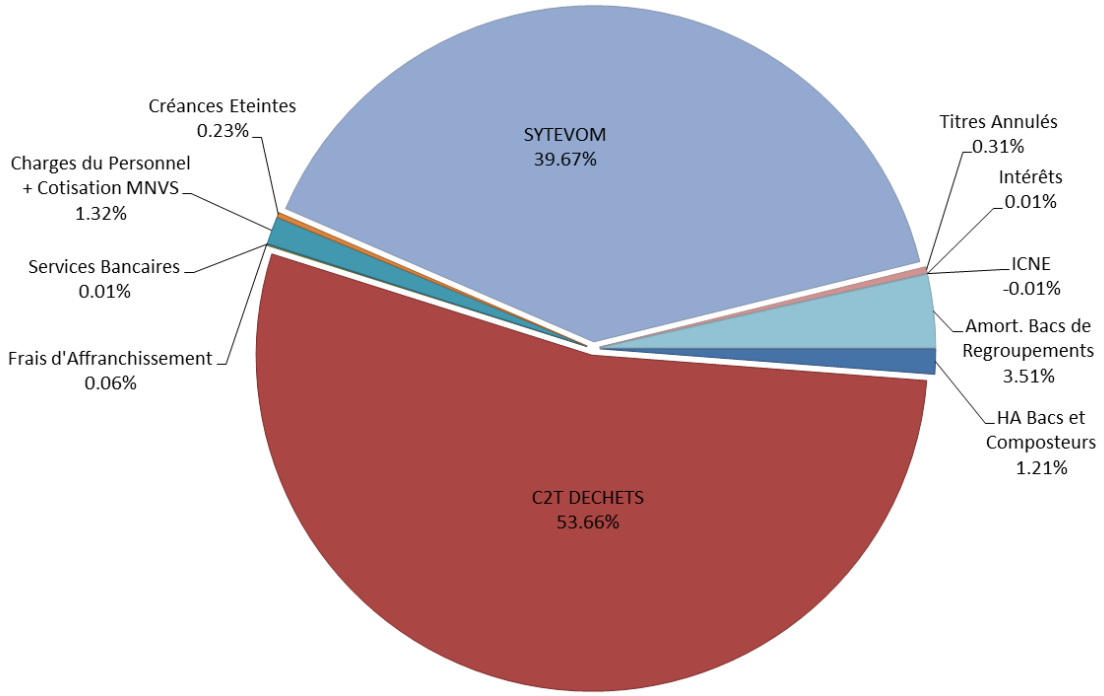

Le poste de dépenses le plus important concerne l'article 611, contrat de prestation de service, qui concerne C2T Déchets à hauteur de 410 330.89 € - service de collecte. Il est calculé selon les éléments suivants :

De janvier à juin :
- OM : 27.90 € ht / habitant
- Tri : 12.00 € ht / habitant (Ex-CCHVO)
- Tri : 11.30 € ht / habitant (Ex-CCME)

De juillet à décembre :
- OM : 26.55 € ht / habitant
- Tri : 12.00 € ht / habitant (Ex-CCHVO)
- Tri : 11.30 € ht / habitant (Ex-CCME)

Le SYTEVOM occupe le second poste de dépenses selon l'article 658, charges diverses de gestion courante. Il s'agit :

- des frais de gestion pour la participation du SYTEVOM (secrétariat, facturation, administration du service, une partie du fonctionnement des déchetteries…) à hauteur de 19.50 € ht / habitant
- du coût de traitement des OM (quai de transfert, enfouissement, gestion des points d'apports volontaires…) qui est facturé 117 € ht la tonne.

Ces 2 organismes comptent plus de 93 % des dépenses, les autres articles concernent l'amortissement des bacs de regroupement pour 26 836.66 €, les charges de personnels et la cotisation MNVS pour 10 124.20 €, les achats de bacs et composteurs pour 9 241.75 €, les titres annulés pour 2 356.10 €, les créances éteintes pour 1 759.53, suivront ensuite les frais d'affranchissements, les services bancaires et intérêts, et l'ICNE.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

3.c – Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 849 532.47 € et sont réparties comme suit :

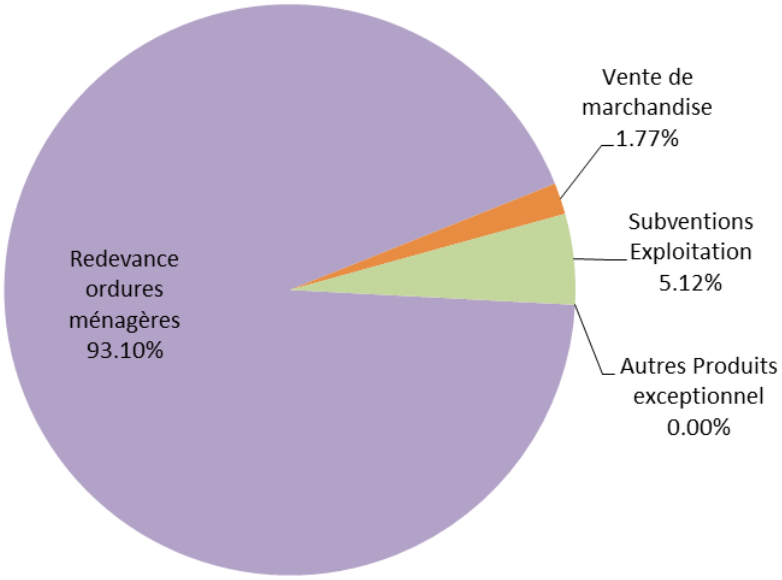

La redevance aux usagers (REOM), inscrite à l'article 706, représente 93.10 % des recettes pour un montant total de 790 916.79 €.

L'article 74, subvention d'exploitation, inscrit 43 509.74 € de recettes. Il s'agit du versement du SYTEVOM pour la valorisation du tri sélectif avec un antérieur de 2 ans, soit 2017.

La vente de marchandises, article 707, regroupe les ventes de bacs OM aux usagers ainsi que les composteurs pour un montant de 15 065 €.

Un produit exceptionnel de gestion s'élève à 40.94 € à l'article 778.

3.d – Ratio dépenses et recettes de Fonctionnement

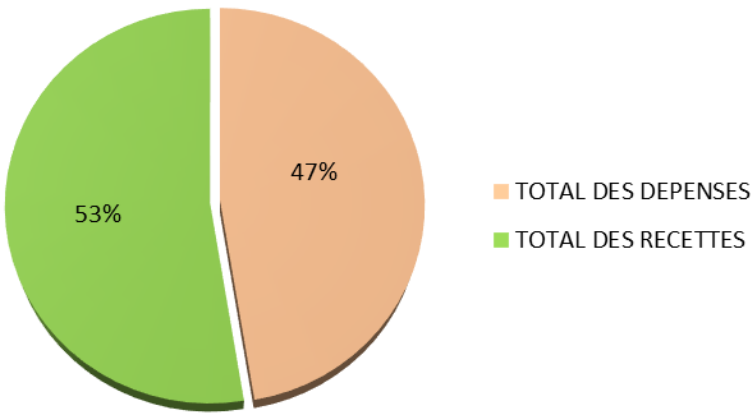

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

3.e – Investissement : Mandats et Titres émis

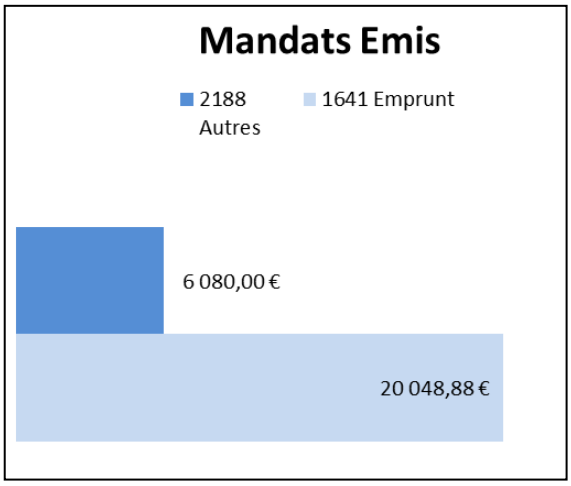

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 26 128.88 €.

6080,00 € sont inscrits à l'article 2188, il s'agit d'achat de bacs jaunes et de bacs de regroupement pris en charge par la CCME.

Le remboursement d'emprunt s'élève à 20 048.88 € et figure à l'article 1641.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 28 149.66 €.

Les amortissements, inscrits à l'article 21888 s'élèvent à 26 836.66 €.

Le FCTVA représente 1313.00 € à l'article 10222.

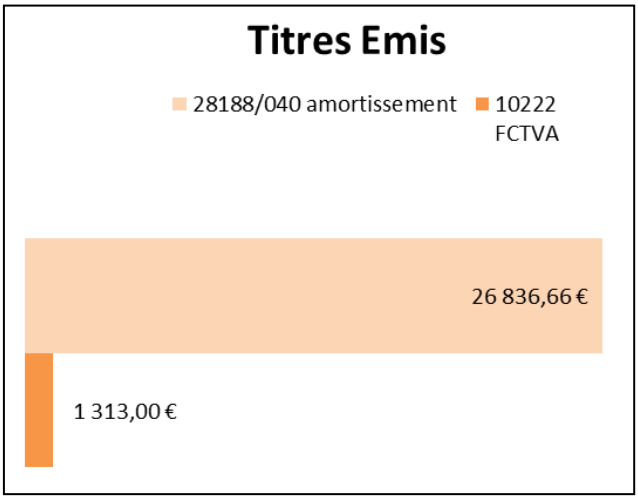

3.f – Ratio dépenses et recettes d'Investissement

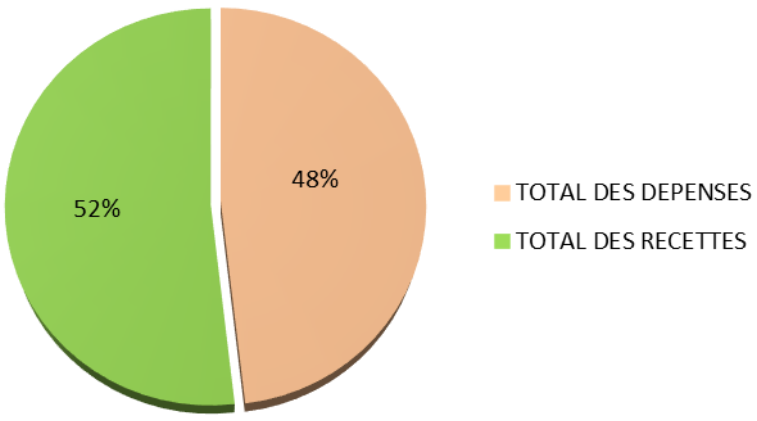

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

IV. COMMUNICATION

1. LE BULLETIN COMMUNAUTAIRE

Quelques pages du bulletin communautaire sont destinées à la communication sur la gestion des ordures ménagères. Le document diffusé dans tous les foyers par l'intermédiaire des mairies abordait plusieurs points :

- Le planning des collectes
- L'opération composteur
- Les horaires d'ouvertures des déchetteries
- Les consignes de tri et le recyclage du verre
- Le règlement intégral de gestion des OM

2. LES CONSIGNES DE TRI

Les documents édités par le SYTEVOM, concernant les consignes de tri, sont distribués par l'intermédiaire des mairies dans les boites à lettres de chaque foyer. Ces documents sont également mis à disposition à l'accueil de la CC 1000 ETANGS et renseignent les nouveaux usagers lors de leur arrivée sur le territoire communautaire.

Le mémo tri, distribué cette année, avait pour objectif de combattre les imbriqués lors de la collecte.

On y retrouve également toutes les informations pratiques des consignes de tri.

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

3. LES BACS OM

Depuis le 1er janvier 2019, les agents de collecte déposent, sur les bacs ou dans les boites à lettres, des messages de non-conformité de ces derniers. Plus de 1000 bacs sont pris en charge lors de certaines tournées. Par mesure d'hygiène et pour le respect des conditions de travail des agents de collecte, il n'est plus convenable de ramasser manuellement les sacs ou soulever des conteneurs.

La CC 1000 ETANGS propose aux usagers de se doter de bacs règlementaires et 3 tailles sont proposées à la vente. Modèles en 120 litres et en 180 litres pour les particuliers, 660 litres pour les professionnels. Les usagers ont bien reçus le message et acceptés cette mesure.

Résultat des bacs distribués :

120 litres	282 bacs	**180 litres**	71 bacs	**660 litres**	8 bacs

Envoyé en préfecture le 23/07/2020
Reçu en préfecture le 23/07/2020
Affiché le
ID : 070-247000854-20200721-D_65_2020-DE

C2T Déchets se charge des commandes auprès du producteur, initialement Conteneur Avant des délais d'approvisionnement très longs et constaté une certaine fragilité de certains bacs, C2T Déchets et la CC 1000 ETANGS ont décidé de changer de producteur pour Sulo basé à Langres. Les tarifs ont des bacs ont alors subi une hausse passant de :

27 € à 34 € pour le modèle en 120 litres
33 € à 42 € pour le modèle en 180 litres

4. LE COMPOSTAGE

Comme chaque année, La CC 1000 ETANGS et le SYTEVOM se sont associés pour relancer l'opération « Compostage domestique ».
Le principe de cette opération est de favoriser le développement du compostage domestique en permettant aux particuliers d'acquérir à bas coût des composteurs individuels à mettre dans leur jardin. La participation pour le particulier s'élève à 28 € grâce à l'intervention des partenaires financiers que sont le Conseil Général, l'ADEME et le SYTEVOM.
Trois modèles de composteurs sont proposés, à savoir deux modèles en bois 400 L ou 600 L et un modèle en plastique 400 L.

Détail des commandes :

400 Litres Plastique	0
400 Litres Bois	3
600 Litres Bois	5

Pour rappel 46 composteurs ont été commandé en 2018, ce qui représente une baisse de plus de 80 %.

5. INTERNET

Dans la page environnement du site de la CC 1000 ETANGS (cc-1000etangs.fr), un onglet est dédié au tri et de déchets. On y retrouve :

- le Calendrier de Collecte avec les consignes importantes de mise à disposition du bac pour la collecte
- la tarification, le règlement et les rapports d'activité
- les consignes de tri : documents du SYTEVOM et possibilité de visite du centre d'incinération de Noidans le Ferroux
- Les réclamations et Contact. Les situations les plus courantes sont détaillées avec la solution éventuelle.
- Les déchetteries et Apports Volontaires : Sont rassemblés les guides du SYTEVOM (liste des apports autorisés, guide des déchetteries,…) mais également la procédure de demande de badge d'accès.

Le site internet évolue au gré des besoins. Il s'agit donc d'un outil indispensable pour la diffusion de messages

Fait à Melisey, le 21 Juillet 2020
Le Président,
Régis PINOT